

Procès Verbal de la réunion du 30 juin 2014

Le vingt-quatre juin deux mille quatorze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **trente juin deux mille quatorze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Achats de matériels : lot pavéissement salle du conseil ; panneaux de signalisation ; onduleur + disque dur de sauvegarde poste de TB ; micro HF ; pupitre de conférence.
- Travaux complémentaires passage mairie-bibliothèque.
- Acquisition de terrain.
- Proposition d'acquisition de terrain.
- Inscription d'une pénalité d'entretien dans la convention de location de la salle des fêtes.
- Compte rendu de la Commission voirie communautaire.
- Rapport d'activités 2013 de la CCPM.
- Nuit romane : point sur les besoins techniques et humains.
- Utilisation du R.A.M.
- 25^{ème} anniversaire de la plantation d'un arbre de la Liberté.
- Illuminations de Noël.
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille quatorze, le trente juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire.

Étaient présents : M. LITT Claude, Mme ROY Estelle, M. TERRIÈRE Eric, Mme DAUNIZEAU Bénédicte, Mmes DEBENEST-OLIVIER Fabienne, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile, TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine, MM. BELLINI Bruno, DUPUIS Fabrice, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Eric, QUINTARD Dominique.

Absents excusés : MM. BRAULT Olivier et DURIVALT David.

Madame Gwenaëlle LE REST a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 26 mai 2014

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 26 mai 2014, le procès verbal s'y rattachant.

Mme Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE, à propos de la délibération n° 2014-26.05-62 – Chantier Loisirs, fait part au Conseil municipal que la Communauté des Communes du Pays Mélusin participe financièrement au Chantier Loisirs à hauteur de 500 €, somme complétée par un remboursement partiel des heures de travail en cas de mise à disposition du personnel communal.

Après cette intervention, le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2014 – 30.06 - 79 – Achats de matériels

1/ Lot pavoisement salle du conseil : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un lot de pavoisement intérieur extrait du catalogue de la société *Fabrègue*, spécialisée dans la fourniture d'articles aux collectivités locales. Ce lot est composé d'un socle en bois et de 2 drapeaux – français et européen – sur hampe. Cette proposition est motivée par le souci de solenniser davantage ce lieu qu'est la salle du conseil – où se déroulent notamment les mariages –, et ce par la présence des symboles de la République, comme le buste Marianne – déjà en place – et le drapeau français. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cet achat d'un montant de 195,40 € HT, et demande son imputation à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers ».

2/ Panneaux de signalisation : le point précis sur les besoins n'ayant pu être effectué à temps, Monsieur le Maire propose de reprendre cette délibération lors d'une prochaine réunion.

3/ Onduleur + disque dur de sauvegarde pour le PC du secrétaire de mairie : Monsieur le Maire estime, bien que n'étant pas informaticien, que ce poste de travail, ainsi que ses données, ne sont pas suffisamment protégés. Il propose donc l'achat d'un onduleur pour la protection électrique (coupures et surtensions) et d'un disque dur externe pour la sauvegarde régulière et automatisée de l'ensemble des documents de travail, en complément d'une sauvegarde sur des serveurs externes. Son inquiétude s'est confirmée par la réception toute récente d'une note de *Vienne Services* qui alerte les collectivités locales sur la nécessité et leur responsabilité d'effectuer ces sauvegardes informatiques. Le Conseil municipal approuve cette proposition mais ne peut pas se prononcer car un seul devis (HTP Multimedi@) est parvenu à la mairie. Cette délibération sera donc reprise lors d'une prochaine réunion, ce qui laissera le temps de demander et de réceptionner un ou deux autres devis.

4/ Micro HF : en raison de nombreux dysfonctionnements observés depuis de longs mois, et au vu de l'âge de ce matériel (une vingtaine d'années), Monsieur le Maire propose son remplacement en présentant un devis de l'entreprise de M. Chas-seriaud de JAZENEUIL d'un montant de 275 € HT, soit 330 € TTC, devis accepté par le Conseil municipal. La dépense sera imputée en investissement à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers ».

5/ Pupitre de conférence : la commune ne possédant pas de pupitre de conférence bien utile lors de réceptions officielles ou de présentations au public, Monsieur le Maire propose d'en acquérir un. À cette fin, il présente deux modèles tirés du catalogue *Manutan Collectivités*, proposés à 386 et 246 € HT. Ces tarifs étant jugés quelque peu excessifs par une majorité de ses membres, le Conseil municipal propose de solliciter des artisans locaux et de prospecter sur le site *Agorastore* (ventes aux enchères de mobilier des collectivités).

N° 2014 – 30.06 - 80 – Travaux complémentaires

Passage mairie-bibliothèque

Suite à la délibération n° 2013 – 16.12 - 138, et les travaux réalisés par l'entreprise Le Charpentier de JAZENEUIL sur le passage couvert entre la mairie et la bibliothèque, il s'avère que les eaux de pluie s'écoulant par le trop plein installé dégraderont avec le temps le sol, ainsi que les mur et porte proches. Monsieur le Maire propose donc l'installation d'une descente selon le devis fourni par la même entreprise. Le Conseil municipal accepte ce devis d'un montant de 138,50 € HT, soit 166,20 € TTC, et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 21311 de l'opération « Bâtiments divers ».

N° 2014 – 30.06 - 81 – Acquisition de terrain

Cité du Champ de la Croix

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal :

1/ a, dans sa délibération n° 2014 – 14.04 - 45, décidé de faire une offre d'acquisition à titre gracieux à Madame ADAM Lucie pour ses parcelles G 945, G 946 et G 947, et de prendre en charge les frais d'acte notarié ;

2/ a, suite à la réponse positive de Madame ADAM, décidé, dans sa délibération n° 2014 – 28.04 - 52, d'acquérir à titre gracieux ses parcelles.

Il informe ensuite le Conseil municipal que Maître CHAUVIN, Notaire à LA-TILLÉ, propose à la Commune, par souci de facilitation de la transaction, de reprendre l'offre d'acquisition à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'acquisition pour un euro des parcelles G 945, G 946 et G 947 appartenant à Madame ADAM.

N° 2014 – 30.06 - 82 – Proposition d'acquisition de terrain

Parcelle G n°1263 rue de Gâtine

Courant juin, Madame Oble-Barat, propriétaire, a sollicité Monsieur le Maire pour connaître l'intérêt de la Commune pour un éventuel achat de sa parcelle G 1263. Il lui a été répondu que sa proposition sera présentée au Conseil municipal, et qu'un avis lui sera communiqué.

La parcelle concernée, d'une superficie de 0,49 ha, est classée en zone 2AU dans le PLU, ce qui signifie qu'elle est destinée à une urbanisation future, après épuisement des zones 1AU. Elle accueillera au minimum 5 parcelles. Le terrain présentant une pente vers l'ouest, des difficultés de branchement au réseau d'assainissement sont à prévoir. De plus, la capacité d'assainissement de la Commune arrivant à saturation, aucun lotissement ne peut actuellement être envisagé sans avoir augmenté, d'une manière ou d'une autre, cette capacité. Enfin, un projet de lotissement engage financièrement la Commune ; or, avec notamment les prévisions de baisse des dotations d'État, il convient d'agir avec prudence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à la proposition de Madame Oble-Barat.

**N° 2014 – 30.06 - 83 – Inscription d'une pénalité
dans la convention de location de la salle des fêtes**

À plusieurs reprises, le personnel chargé de la cantine a constaté que la salle des fêtes, et plus précisément la cantine et les sanitaires, utilisés le week-end, n'étaient pas correctement nettoyés, ce qui oblige ce même personnel à effectuer lui-même le nettoyage afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'insérer dans la convention de location de la salle des fêtes, à l'Article 3 – Entretien des locaux et respect des lieux, un Nota 2 libellé ainsi : *en cas de défaillance de la remise en état de propreté de la salle, de la cuisine et/ou des sanitaires, un forfait horaire de 45 € sera facturé.*

Il précise que l'Article 6 – Mesures de sécurité a été complété par la mention de la capacité maximale de la salle des fêtes, soit 255 personnes.

Le Conseil municipal accepte l'inscription de la pénalité et approuve la mention de la capacité maximale de la salle.

**N° 2014 – 30.06 - 84 – Compte rendu
de la réunion de la Commission Voirie de la C.C.P.M.**

Messieurs Bernard MACOUIN et Éric TERRIÈRE, délégués de la Commune à la Commission Voirie de la Communauté des Communes du Pays Mélusin (C.C.P.M.), proposent un compte rendu de la séance du 5 juin 2014.

Le montant correspondant à la charge de voirie versé par la Commune à la C.C.P.M. est de 76 125,42 €. Pour chaque commune, ce montant a été calculé, lors du transfert de cette compétence, en additionnant ses dépenses d'entretien et d'investissement, puis en les divisant par le nombre de kilomètres concerné, soit 46,8 km pour Jazeneuil. Pour l'ensemble des communes de la C.C.P.M., le coût annuel théorique s'élève à 588 196,20 € pour 362,9 km de voirie.

Le Vice-Président de la Commission Voirie de la C.C.P.M., M. Patrick BOUFFARD, a annoncé une série de visites sur site afin de faire le point avec chaque commune sur les priorités à prendre en compte dans la planification 2015-2016. Pour Jazeneuil, la visite est prévue le mardi 1^{er} juillet ; Messieurs Bernard MACOUIN et Éric TERRIÈRE proposeront les chemins de la Sagrie, de la Davière, des Granges, et des fossés à creuser ou à entretenir. Des panneaux d'entrée et de sortie de village vont être changés ou mis en place (Petit Châtaignier).

Le 3 juillet, sur le site des Pins, route de Vivonne, seront présentés les nouveaux matériels, camion et balayeuse.

À l'issue de la réunion, une carte générale des travaux 2014 a été remise aux délégués de chaque commune ; elle a été déposée dans la salle du Conseil municipal.

**N° 2014 – 30.06 - 85 – Rapport d’activités 2013
de la Communauté des Communes du Pays Méluſin**

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d’activités 2013 de la Communauté des Communes du Pays Méluſin. Monsieur le Maire souhaite souligner la grande qualité de ce document, tant sur le plan du contenu, que sur celui de la mise en page. Un lecteur un tant soit peu motivé trouvera là une source d’informations précieuse pour appréhender la richesse des activités de la C.C.P.M.

**N° 2014 – 30.06 - 86 – Nuit romane
Point sur les besoins techniques et humains**

Madame Bénédicte DAUNIZEAU, 3^{ème} adjointe, évoque le document des besoins matériels, techniques et humains transmis par le régisseur général des Nuits romanes. La charge de travail pour une petite commune est lourde. Une réunion conviant les principales associations de Jazeneuil est ainsi prévue le 7 juillet afin de faire le point sur ces besoins, et de solliciter la participation de leurs adhérents, selon leur disponibilité.

**N° 2014 – 30.06 - 87 – Utilisation du Relais
des Assistantes Maternelles**

Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER transmet une demande émanant de plusieurs assistantes maternelles exerçant à Jazeneuil. Celles-ci souhaiteraient pouvoir profiter du local Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.) à raison de 2 demi-journées par semaine, hors créneaux déjà utilisés par la Communauté des Communes du Pays Méluſin (C.C.P.M.) (1 mercredi par mois et le dernier vendredi de chaque mois). Leur objectif est de permettre aux enfants gardés par chacune d’elles de se rencontrer dans une structure équipée.

Une création d’association est en cours de réflexion pour donner un cadre juridique à l’éventuelle occupation du local.

Le Conseil municipal n’émet pas d’opposition à ce projet mais précise que la décision ne lui appartient pas, le R.A.M. étant géré par la Communauté des communes. Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER précise qu’elle remettra au Maire une copie du courrier qui sera adressé au Président de la C.C.P.M. et à la Vice-Présidente chargée de la petite enfance.

**N° 2014 – 30.06 - 88 – 25^{ème} anniversaire
de la plantation d’un arbre de la Liberté**

L'association HISTRA, représentée par son Président Monsieur Georges DELPLANQUE, propose à la Municipalité d'installer le 14 juillet une plaque commémorative devant l'arbre de la Liberté planté au Pinnacle à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, s'il en est d'accord, d'organiser une petite cérémonie à cette occasion, ouverte à tous, d'y convier les enfants de la commune pour une lecture ou une récitation de poèmes, d'y inviter les anciens élèves ayant participé à la plantation et d'offrir à l'issue un verre de l'amitié.

Plusieurs questions sont soulevées concernant la plaque commémorative : le matériau utilisé, ses dimensions, le texte inscrit. Monsieur Georges DELPLANQUE soumettra la proposition d'inscription pour validation.

N° 2014 – 30.06 - 89 – Illuminations de Noël

Madame Bénédicte DAUNIZEAU, 3^{ème} adjointe, informe le Conseil municipal que des catalogues de décorations lumineuses sont parvenus à la mairie et qu'une proposition de location a été transmise par la SORÉGIES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal juge suffisant le nombre d'illuminations de Noël que possède la Commune, et est défavorable à l'achat ou à la location de décorations supplémentaires.

N° 2014 – 30.06 - 90 – Feu d'artifice du 14 août

Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER souhaite savoir si le traditionnel feu d'artifice du 14 août aura bien lieu.

Madame Bénédicte DAUNIZEAU répond affirmativement en précisant qu'il sera tiré par la société PYROCONCEPT pour un montant de 2 500 €, et que le bal sera assuré par un animateur DJ de Rouillé pour un montant de 400 €.

N° 2014 – 30.06 - 91 – Permanences secrétariat de mairie

En raison du congé de maladie de Monsieur Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie, Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER propose d'assurer, si nécessaire, des permanences au secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire répond que Mesdames Sonia LUCAUD et Nadine LANDE, mises à disposition par la Communauté des Communes du Pays Méluzin 2 demi-journées par semaine pour la première et une fois par mois (pour les payes) pour la seconde, sans oublier Madame Linda LONGEAU, assureraient une partie de l'intérim.

N° 2014 – 30.06 - 92 – Tourisme

Suite à la réunion de la Commission Tourisme de la Communauté des Communes du Pays Méluzin (C.C.P.M.), Madame Bénédicte DAUNIZEAU fait part au Conseil du projet de Madame la Maire de Sanxay : elle souhaiterait, dans le cadre des Soirées lyriques, développer le tourisme dans le canton par l'accueil du public et la visite de monuments ou autres sites dans les communes. Ce projet est difficilement réalisable car il implique la disponibilité de personnes pour accueillir et guider les touristes. Toutefois, pour Jazeneuil, la visite de l'église peut se faire en autonomie grâce à des audio guides disponibles au Parvis des artistes, en face de l'édifice.

Mardis du Patrimoine : cette année, c'est le thème de l'école, ou plutôt des écoles de Jazeneuil, qui sera présenté le 5 août. À la demande de la C.C.P.M., un verre de l'amitié sera proposé aux participants de cette promenade culturelle.

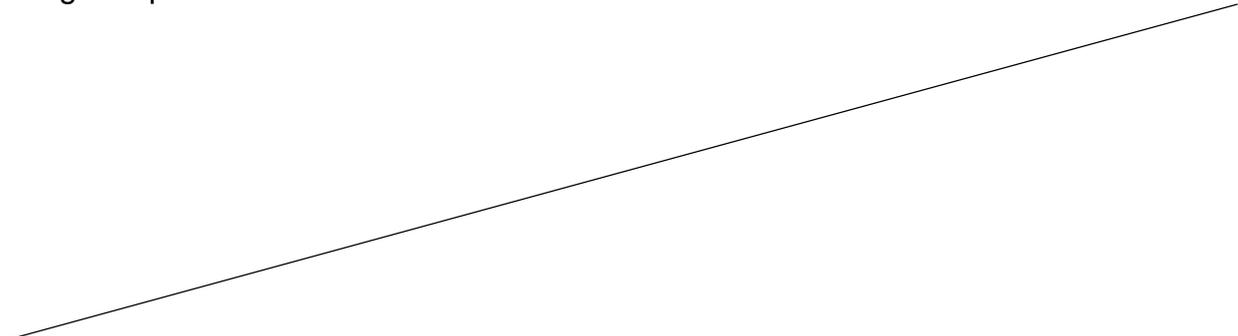
N° 2014 – 30.06 - 93 – Points de collecte de déchets

Monsieur Éric MARCHOUX a constaté et fait part aux élus des dépôts sauvages d'ordures dans les points de collecte, sans respect du tri sélectif. Le Conseil municipal convient qu'une nouvelle sensibilisation des habitants est nécessaire – distribution d'un dépliant d'information, rappel dans le bulletin municipal, etc. –, mais n'ignore pas que ces dépôts sauvages ne sont pas tous l'acte de Jazeneuillais.

N° 2014 – 30.06 - 94 – Bornes électriques

Monsieur Bruno BELLINI informe les élus que le Conseil Régional lance une campagne pour l'équipement des communes de bornes électriques. Le prix initial d'une borne s'élève à 12 000 € ; avec subvention(s), le coût se réduirait à 1 200 € pour la Commune. L'urgence d'une telle installation n'étant pas vérifiée, Monsieur le Maire propose de remettre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, et invite les membres du Conseil municipal à y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt-trois heures vingt-cinq minutes.



**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 30 juin 2014**

2014 – 30.06 - 79	Achats de matériels
2014 – 30.06 - 80	Travaux complémentaires passage mairie-bibliothèque
2014 – 30.06 - 81	Acquisition de terrain
2014 – 30.06 - 82	Proposition d'acquisition de terrain
2014 – 30.06 - 83	Inscription d'une pénalité dans la convention de location de la salle des fêtes
2014 – 30.06 - 84	Compte rendu de la réunion de la Commission Voirie communautaire
2014 – 30.06 - 85	Rapport d'activités 2013 de la C.C.P.M.
2014 – 30.06 - 86	Nuit romane : point sur les besoins techniques et humains
2014 – 30.06 - 87	Utilisation du R.A.M.
2014 – 30.06 - 88	25 ^{ème} anniversaire de la plantation d'un arbre de la Liberté
2014 – 30.06 - 89	Illuminations de Noël
2014 – 30.06 - 90	Feu d'artifice du 14 août
2014 – 30.06 - 91	Permanences secrétariat de mairie
2014 – 30.06 - 92	Tourisme
2014 – 30.06 - 93	Points de collecte de déchets
2014 – 30.06 - 94	Bornes électriques

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Eric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT Absent excusé
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVALT Absent excusé
Madame Marie Gwénaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Eric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIERE